

AVIS DU MAIRE

concernant une demande de Permis de construire déposée le 06/11/2023

PAR : SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
rue la Boétie
75008 PARIS 08

POUR UN PROJET SITUE : 32 RUE DES BLATTIERS
71176 BC 112

En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la Direction départementale des Territoires dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET		
	Document d'urbanisme : PLU Zonage : UX	
	Distance approximative de la construction la plus proche :	
BATIMENTS	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? Oui Non	
	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ?	
ANTERIORITE	<input type="radio"/> Le terrain a-t-il fait l'objet d'une division ? Oui Non <input type="radio"/> Nom du Lotissement ou n° de DP, le cas échéant : <input type="radio"/> Le terrain a-t-il fait l'objet d'un certificat d'urbanisme ? CU n° : en date du :	
ARCHITECTE	Oui	Non
OBSERVATIONS DU MAIRE	Incidence du projet sur les milieux avoisinants :	
	Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ?	
RISQUES	Connaissance de risques sur le terrain : Oui Non Nature :	

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

EQUIPEMENTS	CONSULTATION :			DESSERVI :		SI NON DESSERVI, DATE PREVUE DES TRAVAUX :	REMARQUE
	OUI	NON	en cours	OUI	NON		
Voirie publique				x			
Voirie privée							
Réseau eau potable				x			
Electricité				x			
Eaux pluviales							
Assainissement collectif							
SPANC							
SDIS							
Autres (préciser)							

3. SERVITUDES

ABF	
ENEDIS	
GAZ	Canalisation de gaz I3
EAU	
Autres... (préciser)	SERVITUDE VOIE FERREE T1

4. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

IL S'AGIT D'UN DOMAINE RESERVE DU MAIRE QUI EST RESPONSABLE PENALEMENT EN CAS D'INCENDIE ET D'ABSENCE DE RESEAU ASSURANT LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Merci de consulter le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Consultation préalable du SDIS réalisée :

Oui Non

Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau/autre moyen assurant la lutte contre l'incendie ?

Oui Non

Si oui, lequel ?

Prescriptions du SDIS à reprendre :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

AIRES DE STATIONNEMENT	Les aires de stationnement sont-ils en nombre suffisant ?
PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y a-t-il lieu de prescrire le maintien des arbres existants ?
	Y a-t-il lieu de prescrire la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ?
ASPECT EXTERIEUR	L'aspect extérieur du projet est-il conforme ?
	Observation

6. AVIS DU MAIRE

- Favorable** (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu)

Pour le raccordement au poste source en souterrain il faudra éviter la rue des Blattiers qui vient d'être rénovée. Il faudra privilégier des rues parallèles à la rue des Blattiers. Prévoir un masque végétal entre le canal et le projet

- Défavorable** (Motivations)

Date 11 JANVIER 2023

Le Maire

Le maire David BÊME

